Un policier accusÃ© de tentative de viol sur une fille mineure de 10 ans Ã Bulindi en territoire de Mwenga, en aoÃ»t 2010, risque dâ€™Ã©coper 5 ans de servitude pÃ©nale principale et de payer lâ€™Ã©quivalent deÂ 20.000$ amÃ©ricains dâ€™amende. Câ€™est lâ€™essentielÂ du rÃ©quisitoire du ministÃ¨re public et de la partie civile mercredi 13 avril au tribunal militaire de garnison dâ€™Uvira siÃ©geant en chambre foraine Ã Kamituga.Le procÃ¨s a dÃ©marrÃ© le 11 avril et se clÃ´turera en principe le 22 du mÃªme mois.

Les prÃ©venus sont presque tous accusÃ©s des viols commis contre des mineuresÂ dans le territoire de Mwenga, particuliÃ¨rement dans la cite de Kamituga.

Le dossier le plus avancÃ© est celui du policier accusÃ© de tentative de viol sur une fillette de 10 ans.

Dans son rÃ©quisitoire fait mercredi, le ministÃ¨re public a demandÃ© contre ce policier 5 ans de servitude pÃ©nale principale et le paiement par lâ€™Etat congolais et le prÃ©venu dâ€™une somme de 20 000 USD dâ€™amende.

Les audiences se tiennent devant le bÃ¢timent administratif de Kamituga en prÃ©sence dâ€™une foule nombreuse de la citÃ©, attirÃ©e par ce premier procÃ¨s contre les viols.

Les prÃ©venus sont assistÃ©s par des avocats du barreau de Bukavu.

Si tout va bien, selon le prÃ©sident du tribunal, les premiers jugements pourraient intervenir ce jeudi 14 avril.

Par ailleurs, dans un autre dossier instruit par le mÃªme tribunal, la victime du prÃ©sumÃ© viol a sollicitÃ© que lâ€™audience sur son affaire se tienne Ã huis clos.

Elle nâ€™a pas encore reÃ§u de rÃ©ponse Ã cet effet.

Concernant le policier pour lequel le ministÃ¨re a requis 5 ans de prison ferme et une amende de 20 000 USD, ses avocats estiment que les faits mis Ã charge de leur client ne sont pas Ã©tablis.